

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

AU 1^{ER} MAI 2024



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change

Préambule

Principales conditions tarifaires applicables au 1^{er} mai 2024

Ce document présente la tarification des principaux produits et services offerts par BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg¹. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter votre Banquier Privé.

Remarques

- BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg se réserve la possibilité de facturer à son coût réel toute opération lui ayant généré un coût spécifique au-delà des services présentés dans cette brochure.
- Les tarifs sont exprimés en EUR ou contre-valeur. Ils sont soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) selon la législation en vigueur. Les Clients résidant hors de l'Union européenne ne sont pas assujettis à la TVA; en cas de changement de résidence, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel afin de connaître votre future situation.
- Les opérations bancaires sont effectuées sous un certain nombre de jours de valeur, exprimés en nombre de jours ouvrables au Luxembourg à partir de la date d'exécution (J).
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg rembourse au client² la commission de distribution qu'elle perçoit des gestionnaires d'OPC détenus sur le compte du client, dans la limite du montant net perçu par la Banque, ladite commission de distribution correspondant à une partie des frais d'entrée et de gestion que les gestionnaires d'OPC reçoivent des clients.
- Sauf convention contraire, BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg se réserve le droit de modifier en tout temps ses conditions tarifaires. Les Clients de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg en seront informés préalablement, ce document sera adapté en fonction de ces modifications et tenu à leur disposition.
- Ce document est d'application pour tous les Clients de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg (hors clientèle servie au département External Wealth Managers).
- Pour une description complète des produits et services de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg, il y a lieu de se référer aux brochures, contrats et conventions spécifiques disponibles sur simple demande.
- Ce document mentionne les principaux produits et services commercialisés au 1^{er} mai 2024. Les conditions tarifaires pour les produits et services non repris dans le présent document, y compris ceux qui ne sont plus commercialisés mais dont un Client serait encore bénéficiaire, sont disponibles sur simple demande auprès de la Banque.

¹ Les produits et services sont à destination des clients BNP Paribas Wealth Management et des clients BGL BNP Paribas Banque Privée au Luxembourg.

² Non-applicable pour le Service d'Exécution et les fonds d'investissement de type Private Equity.

Sommaire

1. Votre Structure Tarifaire	6
2. Services et Administration	8
Wealth Management Service	9
Safekeeping	10
3. My Advisory - Gestion Conseil	12
My Advisory Partner	13
My Advisory Essential	14
4. My Mandate - Gestion Discrétionnaire	15
My Mandate SMART	17
My Mandate Classic	20
My Mandate Crystal	24
5. Investissement Responsable (IR)	26
6. Informations Complémentaires	31
7. Transactions sur Options et Futures	37
8. Opérations de Change & Marché Scriptural	39
9. Solutions de Financement	41
10. Gestion des Liquidités	44
11. Cartes Bancaires et Paiements	48
12. Coffres-forts	51
13. Autres Frais	53

1

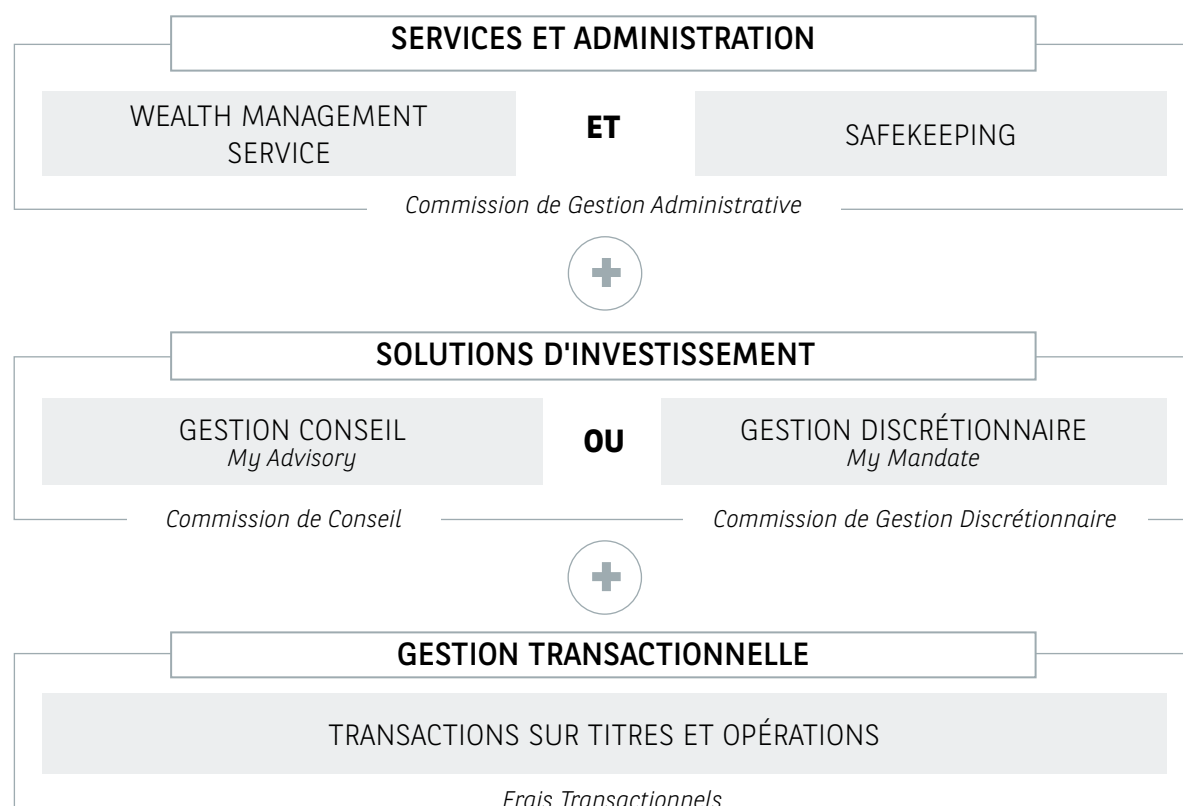
WEALTH MANAGEMENT

Votre Structure Tarifaire

Votre Structure Tarifaire

En trois composantes, la structure tarifaire reprend les principaux éléments qui constituent votre tarification.

- **Services et Administration** : Regroupe les services mis à votre disposition pour vous offrir d'une part un accompagnement et une expérience client individualisée (Wealth Management Service) et d'autre part, la conservation et la surveillance de titres qui vous assurent un suivi permanent de vos actifs au sein de notre Banque (Safekeeping).
- **Solutions d'Investissement** : Le deuxième pilier correspond à l'offre à laquelle vous avez souscrit : l'offre de gestion discrétionnaire ou l'offre de conseil.
- **Gestion Transactionnelle** : Couvre l'ensemble des opérations nécessaires à la bonne exécution de vos transactions.



Tarification par Tranches d'Actifs

La notion de tranche d'actifs¹ a pour objectif d'offrir prédictibilité et transparence sur nos principes de tarification.

Par une présentation en 8 tranches (tableau de droite), nous vous indiquons le niveau de tarification de référence pour un montant d'actifs équivalent. Votre tarification est ensuite définie en fonction de vos besoins spécifiques avec votre Banquier Privé.

Le taux accordé s'applique à l'ensemble de vos actifs et reste constant jusqu'à sa révision² éventuelle, typiquement associée à une évolution structurelle de vos actifs ou de vos services.

Tranches d'actifs
< 1 million EUR
1 - 2.5 millions EUR
2.5 - 5 millions EUR
5 - 10 millions EUR
10 - 25 millions EUR
25 - 50 millions EUR
50 - 100 millions EUR
> 100 millions EUR

¹ La notion d' "Actifs" correspond à l'ensemble de vos avoirs financiers en compte au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg, sous forme de titres et de liquidités.

² En cas de changement de taux, toute tarification révisée ne pourra être appliquée avec effet rétroactif.

2

WEALTH MANAGEMENT

Services et Administration

Services et Administration

Le **Wealth Management Service** et le **Safekeeping** regroupent un ensemble de services mis à votre disposition quel que soit votre choix d'offre de gestion.

Wealth Management Service

■ UNE ÉQUIPE D'EXPERTS

Pour vous accompagner dans la gestion de vos actifs, une équipe de spécialistes multidisciplinaires vous conseille et vous aide à développer votre patrimoine. De plus, vous bénéficiez au travers de votre Banquier Privé d'un accès à l'expertise du Groupe en termes notamment de corporate finance et d'asset management.

■ INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Un accompagnement dédié avec une équipe de spécialistes de la finance responsable qui vous guideront au travers d'une large gamme de solutions vous permettant d'intégrer une dimension responsable au sein de votre stratégie d'investissement.

■ ACCÈS PRIVATE EQUITY

Bénéficiez de notre équipe d'experts en Private Equity & Private Real Estate¹ et accédez à une gamme étendue d'opportunités d'investissement exclusives parmi les fonds de Private Equity sourcée auprès de gestionnaires de renommée mondiale.

■ EXPERTISE CRÉDIT

Une équipe de spécialistes à l'écoute de vos besoins de financement. Grâce à une gamme étendue de formules de financement (crédits Lombard multi-devises, crédits hypothécaires ou encore crédits structurés), accédez à des solutions sur mesure pour réaliser vos projets ou introduire un effet de levier dans vos portefeuilles d'investissement.

■ WEALTH PLANNING

En complément de vos conseils juridiques et fiscaux, nos experts vous assistent dans l'analyse de vos objectifs et de vos contraintes. Ils vous apportent leur expertise en matière d'organisation du patrimoine, d'évolutions réglementaires et de leurs impacts, mais aussi de régimes matrimoniaux, donations et successions dans un contexte international².

■ PRIVILÈGES DES CLIENTS WEALTH MANAGEMENT

Profitez des événements, webinars ou podcasts incluant notre analyse des marchés financiers, notre stratégie d'investissement, ou d'autre rencontres culturelles, d'inspiration sociétales ou sportives.

¹ Sujet à critères d'éligibilité.

² Le service du Wealth Planning est réservé aux clients avec plus de 5 000 000 € d'actifs sous gestion au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg.

■ OUTILS DE CONSOLIDATION

Avec **Wealth Aggregator**¹ disposez d'une vision claire et précise de l'intégralité de votre patrimoine financier et non-financier accessible à tout moment dans votre application *myWealth*.

■ STRATEGIC'A

Découvrez **Strategic'A**² une solution d'analyse sur mesure en allocation stratégique d'actifs afin d'optimiser l'allocation de votre patrimoine.

■ MYWEALTH

Suivez l'évolution de votre portefeuille à tout moment sur votre application *myWealth*³, profitez de sa messagerie sécurisée, passez vos ordres de bourse et réalisez vos virements internationaux sur votre mobile.

■ UNE CARTE DE CRÉDIT SUR-MESURE

Votre carte de crédit parfaitement adaptée à votre utilisation (Service de conciergerie, Home Emergency, Assurances, ...). Disposez de plusieurs catégories de carte et choisissez celle qui correspond le mieux à vos besoins. Deux cartes⁴ de votre choix sont incluses dans le Wealth Management Service.

■ RAPPORT FISCAL

Nous vous fournissons les documents nécessaires pour vous aider dans vos déclarations fiscales en tenant compte de votre situation et des particularités fiscales de votre pays de résidence⁵.

Safekeeping (Gestion et Conservation de Titres)

■ CONSERVATION, SURVEILLANCE ET SUIVI DES ACTIFS

Nos équipes seront en charge de la surveillance et du suivi des risques de vos actifs ainsi que du traitement de vos opérations sur titres.

■ SUIVI DES PERFORMANCES ET DES COÛTS

Disposez d'un rapport précis sur les performances, risques ou coûts associés à votre portefeuille.

■ SUIVI CONTINU DU RISQUE

Bénéficiez du reporting trimestriel et suivez l'adéquation de votre portefeuille au profil de risque défini. Nos équipes suivent les évolutions des Marchés et vous alertent en cas de risque avéré.

¹ Wealth Aggregator est un service digital disponible dans l'application mobile *myWealth*. Family Wealth Aggregator ne fait pas partie des services inclus dans Wealth Management Service et est facturé séparément (tarification détaillée disponible en page 56).

² Strategic'A est réservé aux clients avec plus de 5 000 000 € d'actifs sous gestion au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg.

³ Les clients BGL BNP Paribas Banque Privée au Luxembourg disposent de l'application *Web Banking*.

⁴ Choix des cartes de paiement soumis à critères d'éligibilité.

⁵ Les pays concernés sont : le Luxembourg (en langue FR), les Pays-Bas (en langue NL), la France (en langue FR), la Belgique (en langues FR et NL), l'Allemagne (en langue DE), l'Espagne (en langue ES) et l'Italie (en langue IT). Rapport fiscal générique pour toutes les Personnes Morales ainsi que les clients qui ne sont pas résidents dans un des pays cités.

Commission de Gestion Administrative

La commission de gestion administrative s'applique à tous les clients quelle que soit la solution d'investissement souscrite. Elle comprend l'ensemble des services associés au Wealth Management Service et au Safekeeping. Exprimée en un pourcentage annuel, elle est calculée et payable trimestriellement.

Commission de Gestion Administrative¹

(Minimum : 1 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Commission de Gestion Administrative ¹	0,50 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,25 %	0,20 %	0,15 %	0,10 %

¹ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

3

WEALTH MANAGEMENT

My Advisory
Gestion Conseil

My Advisory - Gestion Conseil

My Advisory PARTNER^{1,2}

Pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine, un spécialiste des marchés financiers et un Banquier Privé vous sont dédiés. Ils vous assisteront au travers de leurs conseils à construire et/ou à gérer votre portefeuille.

Un conseil professionnel matérialisé par une proposition d'investissement adaptée à vos besoins intégrant une analyse de risque et de performance, des recommandations d'achat et de vente ainsi que des opportunités d'investissement proactives et réactives en fonction de l'actualité.

Commission de Conseil³

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Commission de Conseil³	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %

Frais de transactions sur titres⁴ (par transaction) :

	Achats ou Ventes	Minimum
Obligations	0,60 %	100 EUR
Actions	0,90 %	100 EUR
Fonds⁶		
Monétaires	0,30 %	100 EUR
Obligataires	0,60 %	100 EUR
Actions	0,90 %	100 EUR
Divers	0,90 - 1,50% ⁷	250 EUR ⁷
Produits Structurés		
Marché primaire > 3 mois	0,50 % - 5,00%	-
Marché primaire < 3 mois	max 1,00 %	-
Marché secondaire	0,50 % - 2,00% ⁵	100 EUR

¹ La Gestion Conseil My Advisory PARTNER est décrite dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Les services couverts ainsi que les modalités de calcul des commissions sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » aux pages 31 à 36.

³ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

⁴ Cette grille de tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'une Gestion Conseil My Advisory PARTNER. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

⁵ En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

⁶ Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

⁷ Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

My Advisory ESSENTIAL^{1,2}

Votre Banquier Privé vous conseille et vous aide à construire puis à gérer un portefeuille en cohérence avec votre stratégie.

Un conseil professionnel matérialisé par une proposition d'investissement adaptée à vos besoins intégrant une analyse de risque et de performance, des recommandations d'achat et de vente ainsi que des opportunités d'investissement proactives et réactives en fonction de l'actualité.

Commission de Conseil³

(Minimum : 1 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Commission de Conseil³	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %	0,20 %	0,20 %

Frais de transactions sur titres⁴ (par transaction) :

	Achats ou Ventes	Minimum
Obligations	1,10 %	100 EUR
Actions	1,50 %	100 EUR
Fonds⁶		
Monétaires	0,50 %	100 EUR
Obligataires	1,00 %	100 EUR
Actions	1,50 %	100 EUR
Divers	1,50% ⁷	250 EUR ⁷
Produits Structurés		
Marché primaire > 3 mois	0,50 % - 5,00 %	-
Marché primaire < 3 mois	max 1,00 %	-
Marché secondaire	0,50 % - 2,00% ⁵	100 EUR

¹ La Gestion Conseil My Advisory ESSENTIAL est décrite dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Les services couverts ainsi que les modalités de calcul des commissions sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » aux pages 31 à 36.

³ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

⁴ Cette grille de tarification transactionnelle est d'application dès la signature d'une Gestion Conseil My Advisory ESSENTIAL. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

⁵ En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

⁶ Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

⁷ Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

4

WEALTH MANAGEMENT

My Mandate
Gestion Discretionnaire

My Mandate - Gestion Discrétionnaire

Profils de risque MiFID et politiques de gestion

La tarification des mandats de gestion discrétionnaire - **My Mandate** est liée à la politique de gestion sélectionnée par le client ainsi que son profil de risque.

Structure de la tarification My Mandate¹

Les formules tarifaires possibles

- **Standard** : les frais de transactions sur titres sont facturés séparément.
- **All-In** : la commission de gestion discrétionnaire « All-In » inclut les frais de transactions sur titres².
- **Performance All-In** : la commission de gestion discrétionnaire « Performance All-In » inclut les frais de transactions sur titres² ainsi qu'une prime de performance.

Contenu de la tarification

Les services couverts ainsi que les modalités de calcul des commissions et de la prime de performance sont précisés dans la section « Informations Complémentaires » aux pages 31 à 36.

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Hors produits structurés et opérations de change & marché scriptural.

My Mandate SMART¹

My Mandate SMART constitue une approche exclusive et innovante de la gestion de portefeuille. Elle comprend de multiples solutions sur mesure qui s'appuient sur vos attentes et objectifs en termes d'investissement.

My Mandate SMART est accessible à partir d'un montant minimum d'actifs de 5 000 000 EUR/USD.

SMART GLOBAL INCOME¹

Le mandat SMART GLOBAL INCOME a pour objectif de générer un flux de revenus réguliers en investissant dans l'ensemble des classes d'actifs. La stratégie d'investissement favorise la protection du pouvoir d'achat et la pondération efficace des risques liés à l'allocation du portefeuille. Disponible en EUR, USD et GBP.

Commission de Gestion Discretionnaire²

(Minimum : 7 750 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Global Income 1	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %
	20% Equities <i>All-In</i> ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
Global Income 2	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,10 %	0,90 %	0,70 %	0,50 %	0,40 %
	40% Equities <i>All-In</i> ^{3,4}	-	-	-	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
Global Income 3	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,20 %	1,00 %	0,75 %	0,60 %	0,50 %
	60% Equities <i>All-In</i> ^{3,4}	-	-	-	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
Global Income 4	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
	80% Equities <i>All-In</i> ^{3,4}	-	-	-	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23,

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

³ Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification *My Mandate* » en page 16.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

SMART FIXED INCOME¹

Le mandat SMART FIXED INCOME repose sur une stratégie d'investissement obligataire à gestion active. Tout en reconnaissant que le marché obligataire n'est pas dénué de risques, la stratégie s'efforce de générer des rendements prévisibles et de maintenir une valeur relativement stable. Disponible en EUR, USD et GBP.

Commission de Gestion Discretionnaire²

(Minimum : 4 000 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
CORE	Standard ^{3,4}	-	-	-	0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,25 %	0,20 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	0,60 %	0,55 %	0,45 %	0,40 %	0,30 %
HIGHER INCOME	Standard ^{3,4}	-	-	-	0,45 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,25 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	0,65 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %	0,35 %
HIGH YIELD	Standard ^{3,4}	-	-	-	0,50 %	0,45 %	0,40 %	0,30 %	0,25 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	0,70 %	0,60 %	0,55 %	0,45 %	0,35 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

³ Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification *My Mandate* » en page 16.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

SMART ASSET ALLOCATION¹

Le mandat SMART ALLOCATION investit dans les principales classes d'actifs sur la base d'une analyse fondamentale. Il vous permet de bénéficier d'une grande flexibilité dans l'allocation d'actifs. Le processus d'investissement est lié à votre propre allocation d'actifs stratégique, complétée d'une allocation tactique, dynamique pour maximiser le rendement global du portefeuille tout en s'appuyant sur la stratégie de BNP Paribas Wealth Management. Disponible en EUR, USD, CHF et GBP.

Commission de Gestion Discretionnaire²

(Minimum : 7 750EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
SMART ALLOC 10	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
SMART ALLOC 20	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
SMART ALLOC 30	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %	0,40 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
SMART ALLOC 45	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,10 %	0,90 %	0,70 %	0,50 %	0,45 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
SMART ALLOC 55	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,10 %	0,90 %	0,70 %	0,50 %	0,45 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,50 %	1,20 %	0,95 %	0,70 %	0,60 %
SMART ALLOC 65	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %	0,50 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %
SMART ALLOC 80	Standard ^{3,4}	-	-	-	1,30 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %	0,50 %
	All-In ^{3,4}	-	-	-	1,70 %	1,40 %	1,05 %	0,80 %	0,65 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire My Mandate sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

³ Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification My Mandate » en page 16.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

My Mandate Classic¹

Vous bénéficiez d'une allocation dynamique et d'une diversification optimale à travers différentes classes d'actifs avec, en plus de la segmentation traditionnelle par classe d'actifs et par profil de risque / rendement, une allocation basée sur deux approches supplémentaires : analyse fondamentale et l'analyse systématique.

Politique de gestion « Obligataire »

Commission de Gestion Discrétionnaire²

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
PROFILÉS	Standard ^{3,4}	-	-	0,55 %	0,45 %	0,35 %	0,25 %	0,20 %	0,15 %
	OBLIGATAIRE								
	<i>All-In</i> ^{3,4}	-	-	-	-	-	-	-	-

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

Politique de gestion « Conservatrice »

Commission de Gestion Discrétionnaire²

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
PROFILÉS CONSERVATEUR	Standard ^{3,4}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	<i>All-In</i> ^{3,4}	-	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
	Performance All-In ^{3,4}	-	0,90 %	0,80 %	0,70 %	0,55 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

³ Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification *My Mandate* » en page 16.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

Politique de gestion « Équilibré »

Commission de Gestion Discretionnaire¹

(Minimum : 1 500EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
PROFILÉS ÉQUILIBRÉ	Standard ^{2,3}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,30 %
	All-In ^{2,3}	-	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,50 %
	Performance All-In ^{2,3}	-	0,90 %	0,80 %	0,70 %	0,55 %	0,45 %	0,30 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

Politique de gestion « Dynamique »

Commission de Gestion Discretionnaire¹

(Minimum : 1 500EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
PROFILÉS DYNAMIQUE	Standard ^{2,3}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{2,3}	-	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,55 %
	Performance All-In ^{2,3}	-	0,90 %	0,80 %	0,70 %	0,55 %	0,45 %	0,30 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

¹ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

² Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification My Mandate » en page 16.

³ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

Politique de gestion « Actions »

Commission de Gestion Discretionnaire¹

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
PROFILÉS ACTIONS	Standard ^{2,3}	-	1,30 %	1,15 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,45 %	0,40 %
	All-In ^{2,3}	-	2,00 %	1,80 %	1,50 %	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,60 %
	Performance All-In ^{2,3}	-	0,90 %	0,80 %	0,70 %	0,55 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 23.

¹ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

² Le détail des formules tarifaires disponibles est précisé en section « Structure de la tarification *My Mandate* » en page 16.

³ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

Frais Transactionnels sur Titres¹ (par transaction)

Applicables aux mandats de gestion discrétionnaires My Mandate SMART et My Mandate Classic.

	Standard ^{2,3}	All-in ^{2,3,5}	Performance All-in ^{2,3,5}
Frais de transactions sur titres	Voir tableau ci-dessous	Inclus dans la commission de gestion discrétionnaire	Inclus dans la commission de gestion discrétionnaire
Prime de Performance	-	-	10%

Frais transactionnels sur titres STANDARD	Achats ou Ventes	Minimum
Obligations	0,60%	100 EUR
Actions	0,90%	100 EUR
Fonds²		
Monétaires	0,30%	100 EUR
Obligataires	0,60%	100 EUR
Actions	0,90%	100 EUR
Divers	0,90 - 1,50% ³	250 EUR ³
Produits Structurés		
Marché primaire > 3 mois	0,50% - 5,00%	-
Marché primaire < 3 mois	max 1,00%	-
Marché secondaire	0,50% - 2,00% ⁴	100 EUR

¹ Cette grille de tarification transactionnelle est d'application dès la signature du contrat de gestion. En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

² Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

³ Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

⁴ En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

⁵ Hors produits structurés et opérations de change & marché scriptural.

My Mandate Crystal¹

My Mandate Crystal offre un accès aux services de la gestion discrétionnaire via un assemblage personnalisé d'un ou plusieurs compartiments du fonds PMS (Portfolio Management Solutions²) disponible en euros et / ou dollars avec un minimum d'actifs de 250 000 EUR/USD et un minimum de 50 000 EUR/USD par compartiment.

Dans le cadre de *My Mandate Crystal*, la Banque ne prélève pas de commission de gestion discrétionnaire ni de commission de gestion administrative.

Commission de gestion discrétionnaire : 0% - minimum : 0 EUR / USD par trimestre

Commission de gestion administrative : 0% - minimum : 0 EUR / USD par trimestre

Les prestations liées à ces commissions (voir « Informations Complémentaires » aux pages 31 à 36) sont couvertes par les commissions de gestion prélevées directement au sein des compartiments PMS² ou d'autres instruments financiers.

Les tranches d'actifs ne s'appliquent pas à la tarification ***My Mandate Crystal***.

Commission de Gestion Crystal - Profil MiFID associé : FAIBLE

Allocation à 100% sur les stratégies d'investissement utilisées

SHORT TERM INVEST	USD	0,30 %
BONDS	EUR	0,75 %
BONDS	USD	0,85 %

Commission de Gestion Crystal - Profil MiFID associé : MODÉRÉ

Allocation à 100% sur les stratégies d'investissement utilisées

YIELD OPPORTUNITY³	0,95 %
ALTI SELECT	1,35 %
CONSERVATIVE	1,55 %
FLEXIBLE 30³	1,70 %

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire My Mandate sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Portfolio Management Solutions est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois. Un OPC consiste en un véhicule juridique détenu en commun par plusieurs investisseurs, ayant vocation à détenir et gérer un portefeuille d'actifs et / ou instruments financiers et dont la gestion est confiée à un professionnel agréé et / ou reconnu.

³ Uniquement disponible en EUR.

Commission de Gestion Crystal - Profil MiFID associé : AVANCÉ

Allocation à 100% sur les stratégies d'investissement utilisées

BALANCED	1,75 %
FLEXIBLE 60¹	1,80 %
DYNAMIC¹	1,95 %

Commission de Gestion Crystal - Profil MiFID associé : ÉLEVÉ

Allocation à 100% sur les stratégies d'investissement utilisées

FLEXIBLE 100¹	1,90 %
EQUITY PREMIUM	2,10 %

Dans le cadre de *My Mandate Crystal*, la Banque ne prélève pas de frais de transactions (souscription, rachat, conversion) sur les stratégies d'investissement utilisées.

Frais de souscription, rachat, conversion : 0% - minimum : 0 EUR / USD par transaction.

D'autres coûts liés au fonctionnement des stratégies d'investissement sont par ailleurs prélevés directement au sein de la / des stratégie(s) utilisé(es). Pour obtenir le détail des frais des stratégies utilisées, nous vous invitons à consulter le prospectus du/ des fond(s) correspondant(s) et les Key Investor Information Documents (KIID) directement disponibles sur le site <https://www.bgl.lu/fr/documents-officiels/kiid.html>.

¹ Uniquement disponible en EUR.

5

WEALTH MANAGEMENT

**Investissement
Responsable (IR)**

Investissement Responsable (IR)

Pour les investisseurs recherchant une approche responsable basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, une offre de services IR sur mesure est disponible.

My Mandate - Gestion Discrétionnaire

My Mandate Classic - Responsible & Engaged¹

My Mandate Responsible & Engaged est accessible à partir de 1 000 000 EUR/USD.

Commission de gestion discrétionnaire²

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
CONSERVATEUR	Standard ^{2,3}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{2,3}	-	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
ÉQUILIBRÉ	Standard ^{2,3}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{2,3}	-	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
DYNAMIQUE	Standard ^{2,3}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{2,3}	-	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,65 %	0,55 %
ACTIONS	Standard ^{2,3}	-	1,30%	1,15%	1,00%	0,80%	0,60%	0,45%	0,40%
	All-In ^{2,3}	-	2,00%	1,80%	1,50%	1,20%	0,90%	0,70%	0,60%

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 29.

¹ Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

³ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

My Mandate - Classic ISR^{1,2}

My Mandate Classic en version ISR est accessible à partir de 1 000 000 EUR.

Commission de Gestion Discretionnaire ISR^{1,3}

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs		< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
CONSERVATEUR ISR¹	Standard ^{3,4}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{3,4}	-	1,40 %	1,25 %	1,05 %	0,85 %	0,65 %	0,50 %	0,45 %
ÉQUILIBRÉ ISR¹	Standard ^{3,4}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{3,4}	-	1,70 %	1,55 %	1,30 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	0,50 %
DYNAMIQUE ISR¹	Standard ^{3,4}	-	1,00 %	0,90 %	0,75 %	0,60 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %
	All-In ^{3,4}	-	1,80 %	1,60 %	1,35 %	1,10 %	0,85 %	0,65 %	0,55 %

Les frais transactionnels sur titres sont précisés à la page 29.

¹ Par souci de clarté, l'ISR fait référence à son sens général et se rapporte aux investissements qui tiennent compte de critères extra-financiers. Les mandats ISR n'ont pas fait l'objet d'une certification/labelisation ISR externe.

² Les mandats en gestion discrétionnaire My Mandate sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

³ Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

Frais Transactionnels sur Titres¹ (par transaction)

Frais transactionnels sur titres STANDARD	Achats ou Ventes	Minimum
Obligations	0,60%	100 EUR
Actions	0,90%	100 EUR
Fonds³		
Monétaires	0,30%	100 EUR
Obligataires	0,60%	100 EUR
Actions	0,90%	100 EUR
Divers	0,90 - 1,50% ⁴	250 EUR ⁴
Produits Structurés		
Marché primaire > 3 mois	0,50% - 5,00%	-
Marché primaire < 3 mois	max 1,00%	-
Marché secondaire	0,50% - 2,00% ²	100 EUR

¹ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

² En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

³ Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

⁴ Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

My Mandate - Crystal

My Mandate Crystal offre un accès aux services de la gestion discrétionnaire via un assemblage personnalisé d'un ou plusieurs compartiments du fonds PMS (Portfolio Management Solutions³) disponible en euros avec un minimum d'actifs de 250 000 EUR et un minimum de 50 000 EUR par compartiment.

Dans le cadre de *My Mandate Crystal*, la Banque ne prélève pas de commission de gestion discrétionnaire ni de commission de gestion administrative.

Commission de gestion discrétionnaire : 0% - minimum : 0 EUR par trimestre

Commission de gestion administrative : 0% - minimum : 0 EUR par trimestre

Les prestations liées à ces commissions (voir « Informations Complémentaires » aux pages 31 à 36) sont couvertes par les commissions de gestion prélevées directement au sein des compartiments PMS³ ou d'autres instruments financiers.

Les tranches d'actifs ne s'appliquent pas à la tarification ***My Mandate Crystal***.

Commission de Gestion Crystal ISR^{1,4}

CONSERVATEUR ISR ¹	All-In ⁴	0,80 %
ÉQUILIBRÉ ISR ¹	All-In ⁴	1,00 %

Commission de Gestion Crystal Responsible & Engaged⁴

DYNAMIC RESPONSIBLE & ENGAGED	All-In ⁴	1.20 %
-------------------------------	---------------------	--------

Dans le cadre de *My Mandate Crystal*, la Banque ne prélève pas de frais de transactions (souscription, rachat, conversion) sur les stratégies d'investissement utilisées.

Frais de souscription, rachat, conversion : 0% - minimum : 0 EUR par transaction.

D'autres coûts liés au fonctionnement des stratégies d'investissement sont par ailleurs prélevés directement au sein de la / des stratégie(s) utilisé(es). Pour obtenir le détail des frais des stratégies utilisées, nous vous invitons à consulter le prospectus du/des fond(s) correspondant(s) et les Key Investor Information Documents (KIID) directement disponibles sur le site <https://www.bgl.lu/fr/documents-officiels/kiid.html>.

¹ Par souci de clarté, l'ISR fait référence à son sens général et se rapporte aux investissements qui tiennent compte de critères extra-financiers. Les mandats ISR n'ont pas fait l'objet d'une certification/Labelisation ISR externe.

² Les mandats en gestion discrétionnaire *My Mandate* sont décrits dans les brochures commerciales dédiées, disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

³ Portfolio Management Solutions est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois. Un OPC consiste en un véhicule juridique détenu en commun par plusieurs investisseurs, ayant vocation à détenir et gérer un portefeuille d'actifs et / ou instruments financiers et dont la gestion est confiée à un professionnel agréé et / ou reconnu.

⁴ En cas de résiliation du contrat, la tarification transactionnelle du Service d'Exécution est par défaut d'application.

6

WEALTH MANAGEMENT

Informations Complémentaires

Informations Complémentaires

My Mandate - Gestion Discrétionnaire Profils de risque MiFID et politiques de gestion

La tarification des mandats de gestion discrétionnaire - **My Mandate** est liée à la politique de gestion sélectionnée par le client.

Politiques de gestion

- **Obligataire** : recherche sur l'horizon d'investissement d'une protection du capital ou de l'obtention de revenus du patrimoine. Ceci implique une exposition structurelle aux actifs de nature obligataire libellés principalement dans la devise de référence du mandat.
- **Conservatrice** : recherche sur l'horizon d'investissement d'une valorisation du capital. Ceci implique une exposition prédominante aux instruments de taux et une exposition modérée aux fluctuations des marchés actions et aux devises.
- **Équilibrée** : recherche sur l'horizon d'investissement d'une valorisation du capital dans le cadre d'une large diversification des actifs. Ceci implique une exposition en moyenne équilibrée aux fluctuations des marchés actions et des instruments de taux. Ce profil comporte structurellement une exposition aux fluctuations des devises.
- **Dynamique** : recherche sur l'horizon d'investissement d'une valorisation élevée du capital. Ceci implique une forte exposition à l'évolution des marchés boursiers (avec une exposition élevée aux risques de marché), majoritairement actions. Ce profil comporte structurellement une exposition aux fluctuations des devises. Les placements sont effectués pour une période nécessairement longue aux fins de protection contre d'éventuelles tendances défavorables intermédiaires.
- **Actions** : recherche sur l'horizon d'investissement de hautes performances. Ceci implique une exposition élevée aux risques de marchés actions. Ce placement convient aux investisseurs spécialement avertis des mécanismes de marché, qui acceptent des variations importantes en capital liées à l'évolution des cours de bourse en contrepartie d'une espérance de performance élevée sur la période d'investissement. Ce profil comporte structurellement une exposition aux fluctuations des devises.

Remarque : le choix de la politique de gestion peut être restreint par le profil de risque MiFID¹ qui, sur base d'un questionnaire, détermine les objectifs d'investissement et le niveau d'acceptation du risque du client.

¹ Les profils de risque sont définis conformément à la directive MIFID II 2014/65/EU (Markets in Financial Instruments Directive).

Profils de risque MiFID¹

- **Risque faible** : recherche d'une croissance régulière de la valeur des actifs avec une volatilité faible et un horizon d'investissement à court / moyen terme.
- **Risque modéré** : recherche d'une croissance mesurée de la valeur des actifs avec une volatilité modérée et un horizon d'investissement à moyen terme.
- **Risque avancé** : recherche d'une croissance significative de la valeur des actifs, avec une exposition équilibrée entre les différentes classes d'actifs, sur un horizon d'investissement à moyen / long terme.
- **Risque élevé** : recherche d'une croissance forte de la valeur des actifs avec une exposition élevée aux classes d'actifs les plus risquées avec un horizon d'investissement à long terme.

Liste des mandats disponibles par profil de risque et de politique de gestion

Le tableau suivant présente les types de mandats et politiques de gestion disponibles pour un niveau de profil de risque MiFID déterminé. Pour chaque niveau de profil de risque MiFID, les mandats et politiques de gestion correspondant à un profil de risque inférieur sont également disponibles.

Exemple : un Client avec un profil de risque MiFID « Modéré » peut accéder de manière équivalente aux mandats des profils de risque MiFID « Modéré » et « Faible ».

		Politiques de gestion				
		Obligataire	Conservatrice	Équilibrée	Dynamique	Actions
Profils de risque MiFID	Élevé	2	2	2	2	<ul style="list-style-type: none"> • Flexible 100 • Actions • Equity Premium • Responsible & Engaged • Mandats Profilés
	Avancé	2	2	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats Profilés • ISR • Responsible & Engaged • Flexible 60 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats Profilés • ISR • Responsible & Engaged 	
	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Yield Opportunity 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats Profilés • ISR • Responsible & Engaged • Flexible 30 			
	Faible	<ul style="list-style-type: none"> • Bonds • Mandats Profilés 				

Entièrement personnalisables, les mandats *My Mandate SMART* ne sont pas classés dans ce tableau.

¹ Les profils de risque sont définis conformément à la directive MiFID II 2014/65/EU (Markets in Financial Instruments Directive).

² Les mandats correspondant aux profils de risque MiFID inférieurs sont également accessibles aux clients ayant des profils de risque MiFID supérieurs.

Commissions

Commission de Gestion Administrative

(Applicable pour les mandats de Gestion Discrétionnaire *My Mandate*, de Gestion Conseil *My Advisory* et le Service *d'Exécution*).

La Commission de Gestion Administrative est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée. La Commission de Gestion Administrative est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur. La Commission de Gestion Administrative couvre les services décrits en page 9 et 10 de ce document, complétés par l'information qui suit :

- la conservation, la surveillance et le suivi (en ce compris l'encaissement des fruits, revenus, dividendes, coupons, rente et le cas échéant, du capital) des actifs ;
- la définition, le suivi et la revue annuelle du profil d'investisseur conformément aux obligations réglementaires en vigueur ;
- suivi du risque permanent (note de risque du portefeuille, reporting trimestriel afin de vérifier l'adéquation du portefeuille au profil de risque défini) ;
- simulation et vérification avant chaque transaction de l'adéquation de celle-ci avec le profil de risque défini et la structure du portefeuille ;
- simulation des coûts et impacts sur la performance avant chaque transaction ;
- accès et recommandation systématique des parts de fonds d'investissement présentant les frais de gestion et administratifs les plus faibles. Dans ce contexte, BNP Paribas Wealth Management rembourse au client la commission de distribution qu'elle perçoit des gestionnaires d'OPC détenus sur le compte du client, dans la limite du montant net perçu par la Banque, ladite commission de distribution correspondant à une partie des frais d'entrée et de gestion que les gestionnaires d'OPC reçoivent des clients ;
- une synthèse annuelle de l'ensemble des frais et charges liés aux transactions, à la gestion et à l'administration du portefeuille ;
- les frais d'envoi de courrier ;
- l'offre digitale *myWealth*, disponible en version web et mobile (iOS et Android) ;
- les compte(s) courant(s) « OptiFlex » et comptes multi-devises ;
- l'accès direct aux informations financières, publications et analyses du métier Wealth Management ;
- l'accès aux autres compétences du métier Wealth Management dans les domaines suivants : ingénierie patrimoniale et financière, financement, assurance, immobilier, philanthropie.

Commission de Gestion Discrétionnaire

(Applicable pour la Gestion Discrétionnaire *My Mandate*)

La Commission de Gestion Discrétionnaire est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement.

Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Gestion Discrétionnaire inclut les frais de transactions sur titres uniquement pour les formules « All-In » et « Performance All-In »¹.

Pour la formule « Standard », les frais de transactions sur titres sont facturés séparément.

La Commission de Gestion Discrétionnaire est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Gestion Discrétionnaire couvre les services suivants :

- l'exécution de la mission de gestion discrétionnaire selon la politique d'investissement définie par la Banque ;
- la sélection et suivi de l'univers des fonds d'investissement (suivi des sociétés et équipes de gestion, des gérants

¹ Hors produits structurés et opérations de change & marché scriptural.

individuels, de la cohérence et de la persistance de la philosophie de gestion et de la performance) par une équipe d'analystes dédiée ;

- les contacts privilégiés et réguliers avec votre Banquier Privé ;
- l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini.

Prime de Performance

(Applicable pour la Gestion Discretionnaire *My Mandate*)

Définition de la prime de performance

Au terme de l'année calendaire et en cas d'évolution positive du rendement (capital + revenus) des actifs en gestion discrétionnaire (ci-après « la performance »), une prime de performance annuelle est due par le Client à la Banque au titre des performances de sa gestion discrétionnaire pour l'année écoulée. La prime de performance est due le premier janvier de l'année suivante.

Cette prime est calculée dans la devise de référence du mandat et par rapport à l'évolution positive de la performance des actifs.

L'évolution de la valeur financière du portefeuille sera ajustée pour tenir compte d'éventuels flux externes, apports ou retraits de fonds, effectués en cours d'année. En cas de performance négative ou nulle des actifs par rapport à la situation initiale de début de période, aucune prime de performance ne sera constatée.

En cas de retrait total des actifs du compte en gestion discrétionnaire et notamment en cas de clôture du compte ou de la résiliation du mandat en cours d'année, une prime de performance sera due et calculée sur base de la performance des actifs à cette date.

L'année de la signature du mandat, la période de référence pour le calcul de la prime de performance commence à la date de signature de celui-ci et se termine au terme de l'année calendaire.

Pour les mandats accordés au-delà du 30 septembre, aucune prime de performance n'est calculée pour l'année calendaire en cours. Néanmoins, durant cette même période, les conditions tarifaires appliquées seront celles relatives à un mandat de Gestion Discretionnaire « Standard », notamment concernant les conditions applicables aux opérations d'achat et de vente d'instruments financiers.

La prime de performance correspond à un pourcentage de la performance totale constatée pour la période.

La prime de performance est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

Modalités de calcul de la performance

La règle utilisée par la Banque pour calculer la performance du portefeuille est une méthode tenant compte des apports / retraits de fonds sur le compte en gestion discrétionnaire de la part du Client mais permettant de les neutraliser pour le calcul de la performance de la gestion (évolution des actifs en capital et / ou revenus).

La période de référence est scindée en sous-périodes dès qu'un apport ou retrait de fonds initié par le Client est réalisé.

Une performance sera calculée pour chaque sous-période. Cette performance correspond, pour chaque sous-période, à la valeur finale des actifs gérés, en ce compris les évolutions de capital et les revenus générés, moins la valeur initiale des actifs gérés divisé par la valeur initiale des actifs gérés.

C'est le chainage géométrique de toutes les performances ainsi calculées qui définira la performance de la gestion discrétionnaire des actifs sur la période de référence.

La performance du portefeuille est ainsi calculée nette des commissions et frais prélevés dans le cadre de l'exécution du mandat pendant la période de référence.

Commission de Conseil

(Applicable pour les Gestions Conseil *My Advisory*)

La Commission de Conseil est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Conseil ne couvre pas les frais de transactions sur titres.

La Commission de Conseil est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Conseil couvre les services suivants :

- l'exécution de la mission de conseil selon la politique d'investissement définie par la Banque (ce conseil porte sur l'ensemble des instruments financiers et classes d'actifs) ;
- la sélection et suivi de l'univers des fonds d'investissement (suivi des sociétés et équipes de gestion, des gérants individuels, de la cohérence et de la persistance de la philosophie de gestion et de la performance) par une équipe d'analystes dédiée ;
- les contacts privilégiés et réguliers avec votre conseiller, selon la fréquence convenue et conformément aux modalités contractuelles selon le type de Gestion Conseil *My Advisory* (*My Advisory PARTNER* et *My Advisory ESSENTIAL*) ;
- l'analyse des besoins et la formulation d'une proposition d'investissement en ligne avec le profil d'investisseur défini.

7

WEALTH MANAGEMENT

Transactions sur Options et Futures

Transactions sur Options et Futures

(hors transactions sur actions, obligations et fonds)

Options	1,10 EUR / USD par contrat + 2% du montant de la prime
Date valeur achat	J
Date valeur à la vente	J+3 JOB ¹
Minimum	25 EUR

Futures²

Contrats sur titres	Frais du broker + forfait 40 EUR / contrat – min. 60 EUR
Contrats sur indices	Frais du broker + forfait 20 EUR / contrat – min. 30 EUR
Contrats sur matières premières	Frais du broker + forfait 40 EUR / contrat – min. 150 EUR

¹ JOB : Jour ouvrable bancaire.

² Sujet à critères d'éligibilité

8

WEALTH MANAGEMENT

Opérations de Change & Marché Scriptural

Opérations de Change & Marché Scriptural¹

Les Opérations de Change & le Marché Scriptural peuvent entraîner l'application par la Banque d'une commission « markup » (« taux ») sur le prix d'exécution reçu de la contrepartie. Cette commission « markup » est calculée sur le montant nominal correspondant (pour les spots, forwards et swaps) ou sur la prime (pour les options).

Montant en EUR (non cumulatif)	Spots, forwards & swaps ²		Opération de change Options ^{3,4}	
	Taux minimum (%)	Taux maximal (%)	Tarif minimum (ou contre-valeur)	Tarif maximal (%)
< 100 000	0,90%	1,50%	50 EUR	2,00% de la valeur nominale
< 250 000	0,70%	1,50%		
< 500 000	0,50%	1,50%		
< 1M	0,35%	1,50%		
< 5M	0,30%	1,00%		
> 5M	0,10%	0,70%		

Métaux Précieux Physiques

Les métaux précieux physiques ne peuvent être remis ou déposés auprès de la Banque qu'à condition de fournir la preuve (sous forme d'extraits de compte ou de bordereaux d'achat) que les actifs en question ont été vendus par BGL BNP Paribas.

De nouvelles entrées au coffre-fort (le dépôt physique de métaux précieux sera reflété dans le dépôt de titres) ne peuvent être effectuées que si le client renonce à un retrait physique ultérieur. En cas de vente, le produit de la vente sera crédité exclusivement sur le compte courant.

Frais transactionnels	2,00%
------------------------------	-------

¹ Compte courant en XAU (once d'or) et XAG (once d'argent)

² Le taux appliqué dépend du montant, de la volatilité et de la liquidité.

³ Le taux appliqué dépend du montant, de la complexité et de la maturité de l'option.

⁴ Pour une stratégie de produits dérivés comprenant plusieurs options (stratégies d'options à multiples segments), la majoration est appliquée au notionnel de l'option (segment) dont le montant notionnel est le plus élevé (c'est-à-dire que les notionnels de tous les segments ne sont pas agrégés).

9

WEALTH MANAGEMENT

Solutions de Financement

Solutions de Financement

Crédits Lombard Multi-Devises

Un crédit garanti par vos actifs financiers offrant flexibilité et sécurité.

Une tarification vous sera proposée sur demande.

« LOMBARD CONSUMER »

Le financement de vos projets sans vous désengager des marchés financiers dans lesquels vous êtes investis.

« LOMBARD LEVERAGE »

Le financement permettant d'acquérir des actifs financiers additionnels en prenant appui sur le portefeuille déjà détenu (effet levier). Concerne l'investisseur averti qui maîtrise les risques lorsque sa conviction est que le rendement des futurs investissements réalisés sera supérieur au coût du financement.

CRÉDIT COURT TERME (1 à 12 MOIS)

Devise	Type de Ligne de Crédit
EUR	
USD	Débit en Compte Courant (Optiflex)
GBP	
CHF	Avance à Terme Fixe 3, 6, 12 mois
Autres Devises	

CRÉDIT MOYEN & LONG TERME (> 12 MOIS à 5 ANS)

Devises Disponibles : EUR, USD, GBP, CHF, Autres devises sur demande.

Crédit Immobilier

Notre gamme de crédit Immobilier peut reposer sur le nantissement d'un portefeuille d'actifs ou sur l'enregistrement d'une inscription hypothécaire sur le bien (re)financé. Celui-ci peut être localisé à Luxembourg ou dans certains pays étrangers et peut être de nature résidentielle ou commerciale (bureaux, locaux commerciaux).

Une tarification vous sera proposée sur demande pour les taux fixes. Pour les taux variables un taux de référence plus une marge seront appliqués.

Le crédit amortissable :

Le capital emprunté est remboursé par le paiement régulier des échéances en sus du paiement des intérêts. Le remboursement peut s'étendre sur une période allant jusqu'à 15 ans.

Le crédit IN FINE :

Le capital emprunté est remboursable en principe à l'échéance d'une année. Il s'agit d'une ligne de financement pour laquelle vous ne payez périodiquement que les intérêts. La durée maximale de ce type de crédit est de 5 ans.

Nos solutions de financement sur mesure¹

Pour compléter notre gamme et afin d'apporter une réponse personnalisée à vos besoins de financement, nous sommes en mesure de vous proposer :

- Des solutions de financement structurées sur-mesure,
- Des solutions de crédits syndiqués (« club-deal » : partage en risque et/ou en trésorerie avec d'autres banques ou entités du Groupe),
- Financement mono-titre,

¹ Les solutions de financement sur-mesure sont soumises aux conditions d'éligibilités et sont réservées aux clients détenant plus de 25 000 000 EUR d'actifs sous gestion au sein de BNP Paribas Wealth Management au Luxembourg.

10

WEALTH MANAGEMENT

Gestion de Liquidités

Gestion de Liquidités

Compte Optiflex

Compte courant disponible dans les principales devises (EUR, USD, CHF, GBP, ...).

Taux d'intérêt créditeur	0 %.
Taux d'intérêt débiteur	Taux variable en fonction des conditions de marché.
Date valeur crédit	J JOB ¹
Date valeur débit	J JOB ¹

Compte Private Invest²

Compte de placement disponible en EUR/USD, permettant de conserver une disponibilité des liquidités à tout moment.

Taux d'intérêt créditeur	Taux banque fixé mensuellement
Date valeur crédit	J+1 JOB ¹
Date valeur débit	J-7 JOB ¹

Call Account 100²

Compte de placement disponible en EUR/USD, permettant d'assurer une rémunération optimale des liquidités stables, moyennant le respect d'un préavis de débit (call) de 100 jours.

Taux d'intérêt créditeur	Taux banque fixé mensuellement
Date valeur crédit	J+1 JOB ¹
Date valeur débit	J JOB ¹ (avec un préavis de 100 jours calendaires ³)

Dépôts à terme²

Périodes usuelles 1-2-3-6-12 mois	Taux variable en fonction des conditions de marché.
Prélèvement avant échéance	Pénalité selon le montant du capital prélevé et la période résiduelle.

¹ JOB : Jour ouvrable bancaire.

² Non disponible au sein des mandats de gestion discrétionnaire *My Mandate*.

³ En cas de non-respect du préavis de 100 jours calendaires, imputation d'une pénalité correspondant à 100 jours d'intérêts créditeurs sur le montant retiré.

Note concernant les comptes Optiflex, Private Invest, Call Account et Dépôts à terme :

En cas de coût de dépôt occasionné à la Banque sur une devise par une banque centrale, un frais de dépôt reflétant ce coût sera imputé sur le compte. Ces frais sont calculés sur le montant total des liquidités moyennes mensuelles détenues auprès de la Banque dans la devise concernée et débités trimestriellement.

Virements

Virement sortant en EUR au Luxembourg et dans la zone SEPA¹

Virement d'un compte BGL BNP Paribas...	Manuel	Électronique
... vers un autre compte privé (même racine)	Gratuit	Gratuit
... vers un autre compte BGL BNP Paribas	1,00 EUR 15 opérations gratuites/trim.	Gratuit
... vers un autre compte zone SEPA		
< 125 000 EUR	30 EUR	Gratuit
125 000 - 250 000 EUR ²	150 EUR	Gratuit
> 250 000 EUR ²	200 EUR	Gratuit
Virement Instantané² depuis l'application mobile vers un compte dans la zone SEPA ≤ 100 000 EUR	-	0,80 EUR
Virement Urgent Cumulatif à d'autres frais liés à l'opération	15,00 EUR	-

Virement sortant vers un pays hors zone SEPA et/ou en devises²

Virement d'un compte BGL BNP Paribas	Manuel	Électronique
... vers un compte du Groupe BNP Paribas hors zone SEPA et/ou en devises	0,20% min. 30 EUR / max. 200 EUR	Gratuit
... vers un compte hors zone SEPA et/ou en devises	0,20% min. 30 EUR / max. 200 EUR	0,15% min. 5 EUR / max. 180 EUR

Virement entrant

... en EUR d'un pays de la zone SEPA	Gratuit
... en devises et/ou d'un pays hors zone SEPA	0,2 % min. 5 EUR / max. 40 EUR

¹ Pays U.E. + Andorre + Guernesey + Île de Man + Islande + Jersey + Liechtenstein + Monaco + Norvège + Saint-Martin + Suisse + Vatican.

² En mode «frais à charge du donneur d'ordre», ces frais sont cumulables avec d'éventuels frais de correspondant.

Frais de correspondant - Virement sans frais pour le bénéficiaire

	Transfert en EUR et en zone SEPA	Transfert en devise ou hors zone SEPA
≤ 50.000 EUR	Gratuit	25 EUR
≤ 125.000 EUR	Gratuit	50 EUR
> 125.000 EUR	tarif standard : 50 EUR Luxembourg : gratuit	100 EUR

Réception ordre de paiement et date d'exécution

Réception ordre de paiement	Date d'exécution
Sortie de fonds	Date valeur de débit correspondant à la date d'exécution de l'opération
Entrée de fonds	Date valeur de crédit correspondant à la date de disponibilité des fonds
Virement sur support papier reçu avant 15h00	Au plus tard le jour ouvrable suivant
Virement électronique reçu avant 16h30, un jour ouvrable	Le jour-même
Virement électronique reçu un jour non ouvrable ou après 16h30, un jour ouvrable	+1 jour ouvrable

11

WEALTH MANAGEMENT

Cartes Bancaires et Paiements

Cartes Bancaires et Paiements

Cartes Bancaires

Bénéficiez de 2 cartes bancaires offertes, incluses dans Wealth Management Service.

Conditions d'éligibilité disponibles sur simple demande auprès de votre Banquier Privé.

Tarifification applicable pour toute demande de carte supplémentaire :

Cartes de débit

Visa Debit	24 EUR / an
------------	-------------

Cartes de crédit

Visa Classic	24 EUR / an
--------------	-------------

Mastercard Gold	60 EUR / an
-----------------	-------------

Mastercard Platinum	192 EUR / an
---------------------	--------------

Mastercard Elite	330 EUR / an
------------------	--------------

	1-5 carte(s)	40 EUR / an
--	--------------	-------------

Visa Business	6-50 cartes	25 EUR / an
---------------	-------------	-------------

> 50 cartes	20 EUR / an
-------------	-------------

Frais liés aux cartes bancaires

Rédition du PIN pour la carte de débit ou crédit	Gratuit
--	---------

Remplacement de carte (en cas de perte, de vol...)	Carte de crédit ou de débit : 15 EUR
--	--------------------------------------

Demande carte urgente carte de crédit ou débit	90 EUR/demande + frais postaux
--	--------------------------------

Demande PIN urgent carte de crédit ou débit	90 EUR/demande + frais postaux
---	--------------------------------

Retraits et Paiements

Avec une carte de débit

Retraits distributeurs BGL BNP Paribas	Gratuits
Retraits autres distributeurs au Luxembourg & UE	20 gratuits / trimestre (retrait suppl. 2,50 EUR / retrait)
Retraits hors UE	5 EUR / retrait (+ éventuels frais de change)

Paiements dans les commerces - carte de débit

Paiements commerces UE	Gratuits
Paiements commerces hors UE	1 EUR / paiement (+ éventuels frais de change)

Avec une carte de crédit

Retraits	2,50 EUR + 2 % du montant prélevé (+ éventuels frais de change)
----------	---

Paiements dans les commerces - carte de crédit

Paiements commerces UE	Gratuits
Paiements commerces hors UE	Frais de change

Frais de Change

Le cours de change journalier Mastercard ou Visa + mark-up fee.
Commission appliquée pour les opérations non EUR.

Mark-up fee appliqué sur les opérations

	Mastercard	Visa
Taux GBP	1,00 %	1,25 %
Taux USD	1,00 %	1,25 %
Taux autre devise	1,00 %	1,00 %
Taux CHF	0,85 %	0,40 %

12

WEALTH MANAGEMENT

Coffres-forts

Coffres-Forts

Location des coffres-forts au Centre Bancaire Kirchberg¹

Hauteur de la porte (cm)	Prix par an (TVA comprise)
jusqu'à 19.0	140 EUR
19.1 à 40.0	180 EUR
40.1 à 70.0	250 EUR
70.1 à 200.0	370 EUR

Tarif appliqué pour une largeur standard de 30cm

Pour la double largeur : 2 x le tarif

Pour la demi-largeur : 0.5 x le tarif

Le loyer est payable par anticipation.

¹ Le service de location de coffre forts prendra arrêt à partir du 31.12.2024.

13

WEALTH MANAGEMENT

Autres Frais

Autres Frais

Transfert de Titres d'un dépôt BGL BNP Paribas

Vers un autre dépôt auprès de BGL BNP Paribas	Gratuit
Vers un dépôt auprès d'une autre banque	100 EUR par code valeur

Important : les éventuelles taxes ou charges complémentaires qui seraient à prendre en charge par la Banque suite aux opérations de mise en dépôt ou de retrait, ne sont pas incluses dans notre commission. Elles sont décomptées séparément.

Par exemple :

- Les frais d'enregistrement de titres nominatifs ;
- Les taxes associées au changement de propriété sur les titres transférés

Succession

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	50 EUR
Frais de traitement et de conservation - Succession nationale :	
1 ^{re} année	50 EUR
2 ^e année	75 EUR
Année supplémentaire	100 EUR
Frais de traitement et de conservation - Succession internationale	0,5 % des actifs financiers (min 200 EUR, max 3 500 EUR)

Frais Divers

Frais de clôture ¹	600 EUR
Frais administratifs ²	100 EUR / heure – min. 125 EUR

¹ Applicable aux comptes dont la demande d'ouverture a été signée depuis moins de 12 mois.

² Frais soumis à la TVA applicable selon tarif en vigueur. Frais liés aux demandes spécifiques hors packages Wealth Management.

Service d'Exécution

Le Service d'Exécution est d'application par défaut lorsque le compte n'est pas couvert par un mandat *My Mandate*¹, par une Gestion *My Advisory PARTNER*¹ ou *My Advisory ESSENTIAL*¹.

La Commission de Conservation et Administration regroupe la Commission de Gestion Administrative et la Commission de Plateforme d'Exécution.

Commission de Conservation et Administration^{2,3}

(Minimum : 1 500 EUR par trimestre)

Tranches d'actifs	< 1 M EUR	1 - 2,5 M EUR	2,5 - 5 M EUR	5 - 10 M EUR	10 - 25 M EUR	25 - 50 M EUR	50 - 100 M EUR	> 100 M EUR
Commission de Conservation et Administration^{2,3}	0,70 %	0,60 %	0,50 %	0,45 %	0,35 %	0,30 %	0,20 %	0,15 %
<i>Commission de Gestion Administrative</i>	0,50 %	0,40 %	0,35 %	0,30 %	0,25 %	0,20 %	0,15 %	0,10 %
<i>Commission de Plateforme d'Exécution</i>	0,20 %	0,20 %	0,15 %	0,15 %	0,10 %	0,10 %	0,05 %	0,05 %

Frais Transactionnels sur Titres¹ (par transaction)

	Achats ou Ventes	Minimum
Obligations	1,10%	100 EUR
Actions	1,50%	100 EUR
Fonds⁵		
Monétaires	0,50%	100 EUR
Obligataires	1,00%	100 EUR
Actions	1,50%	100 EUR
Divers	1,50% ⁶	250 EUR ⁶
Produits Structurés		
Marché primaire > 3 mois	0,50% - 5,00%	-
Marché primaire < 3 mois	max 1,00%	-
Marché secondaire	0,50% - 2,00% ⁴	100 EUR

¹ En cas de résiliation d'un mandat de gestion discrétionnaire *My Mandate* ou d'une Gestion conseil MyAdvisory, la tarification du Service d'Exécution est par défaut d'application.

² Les services couverts ainsi que les modalités de calcul des commissions sont précisés dans la section « Commission de Conservation et Administration » à la page 56.

³ Tarification affichée Hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

⁴ En fonction du sous-jacent, de la typologie de l'investissement et de la durée résiduelle.

⁵ Les frais bancaires prélevés sur les souscriptions / rachats des fonds n'excluent pas d'éventuels droits d'entrée / sortie et autres frais facturés par la contrepartie de la Banque pour l'exécution de la transaction. Le cas échéant, ces frais seront à charge du Client.

⁶ Applicable lorsque les modalités de souscription / remboursement du fonds nécessitent un traitement opérationnel spécifique (notamment manuel).

Commission de Conservation et Administration

(Applicable pour le Service d'Exécution)

La Commission de Conservation et Administration est exprimée en un pourcentage annuel. Elle est calculée et payable trimestriellement. Elle correspond à un pourcentage de la valorisation totale de tous les actifs en compte au dernier jour du trimestre civil précédent. Elle est payable par anticipation en début de période et est due pour toute période entamée.

La Commission de Conservation et Administration ne couvre pas les frais de transactions sur titres.

La Commission de Conservation et Administration est soumise à la TVA applicable au jour de sa perception selon les taux en vigueur.

La Commission de Conservation et Administration regroupe la Commission de Gestion Administrative et la Commission de Plateforme d'Exécution. Elle couvre les services suivants :

- l'accès à la plateforme d'exécution pour le traitement de vos ordres sur instruments financiers ;
- les informations financières générales à l'exclusion du conseil personnalisé ;
- la conservation, la surveillance et le suivi (en ce compris l'encaissement des fruits, revenus, dividendes, coupons, rente et, le cas échéant, du capital) des actifs ;
- les frais d'envoi de courrier ;
- l'offre digitale *myWealth*, disponible en version web et mobile (iOS et Android) ;
- les compte(s) courant(s) « OptiFlex », compte(s) de placement « Private Invest » et « Call Account 100 » et les comptes multi-devises ;
- les services dédiés à la gestion courante de votre compte selon les conditions préférentielles du métier Wealth Management.

Family Wealth Aggregator^{1,2}

Actifs Consolidés	Wealth Aggregator	Family Wealth Aggregator	
		Rapports Trimestriels	Rapports Mensuels
0 - 25 millions EUR	Inclus dans Wealth Management Service	6.000 EUR	8.000 EUR
25 - 50 millions EUR		8.000 EUR	10.000 EUR
50 - 100 millions EUR		10.000 EUR	12.000 EUR
> 100 millions EUR		0,02 %	0,02 %

¹ La tarification est sujette à ajustements en cas de demandes spécifiques du client.

² Tarification affichée hors TVA. Frais soumis à la TVA applicable selon la législation en vigueur.

BGL BNP Paribas Banque Privée et BNP Paribas Wealth Management, au Luxembourg, sont des métiers de BGL BNP Paribas.

BGL BNP PARIBAS S.A.

Société Anonyme - 50, avenue J. F. Kennedy - L-2951 Luxembourg - Téléphone : (+352) 42 42-1 - www.bgl.lu - R.C.S. Luxembourg : B 6481

Établissement de crédit agréé et surveillé par la Commission de Surveillance du Secteur financier («CSSF»), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

BGL BNP Paribas est agent d'assurances (1996AC001) agréé auprès du Commissariat aux Assurances (Luxembourg) pour la compagnie d'assurance luxembourgeoise Cardif Lux Vie S.A.



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change